

Le DDT, l'Amitraze et le Fipronil.

Et si on parlait pesticides.

vous vous rappelez peut être l'article concernant les pesticides, paru il y a quelque temps déjà, article en ligne sur le site du REPPI et intitulé : « Pour un peu on regretterait le DDT ».



Pour un peu on
regretterait le
DDT...

Cet article comparait la toxicité vis-à-vis des abeilles de certains pesticides par rapport au DDT. On pouvait voir entre autre que le fipronil était 6475 fois plus toxique (ou plus efficace) que le DDT et l'imidaclopride 7297 fois plus toxique que ce même DDT.



Vers Wikipedia...

Le fipronil

L'imidaclopride

La DL50

Le DDT dans cette comparaison servant de référence, la **réf 1**, et pour comparer les produits on prenait la **dl50** de l'abeille.

Ces pesticides font partie des **néonicotinoïdes**, **pesticides** utilisés à grande échelle depuis les années 90 en agriculture par exemple, vous savez, les fameux pesticides tueurs d'abeilles dont bon nombre d'apiculteurs parlent et

demandent l'interdiction : le Gaucho®, le Régent TS®...

Mais ce fameux fipronil par exemple, aujourd'hui interdit en France, sur les cultures, était-il seulement utilisé en agriculture ?

Vous avez peut-être un chien, un chat, peut-être ont-ils quelquefois des puces, les miens en ont, et peut-être avez vous utilisé un produit anti-puces, par exemple du « Frontline® », c'est un **anti-puces** très efficace mais dont le principe actif principal est ce fameux fipronil.



On peut être nous même utilisateur à la maison sans le savoir de ces fameux néonicotinoïdes. En fait pour savoir il suffit de lire la notice.

Vous avez peut être remarqué, j'ai souligné **pesticides** et **anti-puces**, pourquoi ? Et bien quand on parle de ce fameux fipronil qui était utilisé en agriculture et tueur d'abeilles on parle plutôt des **pesticides**, et quand on l'achète pour son chien ce n'est plus un pesticide, ça devient un **anti-puces** ou de façon plus générale un anti-parasitaire (ça tue tout sauf le chien), et bien oui ! qui voudrait acheter un pesticide pour en mettre sur le dos de son chien ?

De même si vous avez en main un bidon de Régent TS® on voit nettement que c'est un poison, c'est presque marqué en clair sur le bidon, par contre sur une boîte d'anti-puces le packaging est fait pour mettre en évidence plutôt le côté bien-être de l'animal de compagnie, et pourtant c'est la même molécule principale, le Frontline® et le Régent® sont tous deux à base de fipronil.



Pourquoi je reviens sur l'article "Pour un peu on regretterait le DDT", et bien

pour le compléter un peu, son tableau ne compare que le DDT aux néonocotinoïdes les plus violents.

Connaissez vous l'amitrazé ? À l'origine c'était un produit utilisé en agriculture, un acaricide, ça ne vous dit rien ? Son usage a été interdit en agriculture, difficile de savoir pourquoi il était utilisé à l'origine et encore moins de savoir pourquoi il n'est plus autorisé en agriculture. On le trouve cependant encore dans des produits vétérinaires, par exemple beaucoup de colliers anti-puces sont à base d'amitrazé, mais cette molécule, comme le DDT a été interdite en agriculture, ce qui montre qu'elle posait un problème, lequel ?

Et ce fameux Amitrazé est plus connu chez les apiculteurs sous le nom d'Apivar®, un produit (pesticide), à l'origine un acaricide, utilisé aujourd'hui pour traiter le varroa dans nos ruches, du coup ce n'est plus un pesticide mais ça devient un anti-varroas, et ben oui, on ne mettrait pas un pesticide dans nos ruches quand même !



J'ai trouvé ces derniers jours suite à une discussion animée entre moi et un autre apiculteur de ma commune sur les pesticides, un nouveau tableau comparatif où l'amitrazé (Apivar®) apparaît et on peut y voir que cette molécule est deux fois plus toxique que le DDT et pourtant on l'utilise dans nos ruches (voir pdf joint).

Ce même tableau fait également apparaître le coumaphos (Perizin®) lui-même utilisé autrefois en France comme anti-varroas, neuf fois plus toxique que le DDT.

On y trouve également le tau-fluvalinate alias Apistan® chez les apiculteurs. On a utilisé l'Apistan® l'année dernière en Bretagne comme anti-varroas, **13 fois plus toxique que le DDT.**

On voit donc que nous, apiculteurs, sommes également utilisateurs de pesticides, mais on ne les appelle pas des pesticides mais des anti-varroas, on pourrait même dire que les pesticides sont les produits utilisés par les « autres » et qui tuent nos abeilles. Lui l'agriculteur quand il traite il n'utilise pas un pesticide, il réalise un traitement comme nous nous utilisons un anti-varroas et non un pesticide.

Comment se fait-il que l'on peut utiliser des produits plusieurs fois plus toxiques que le DDT dans nos ruches ? Je vous laisse chercher mais quelqu'un a écrit que, « tout est une histoire de dose ». Et oui, un comprimé soigne, mais une boîte entière du même médicament peut tuer.

C'est pareil pour les anti-varroas, il suffit d'utiliser la dose qui tue les varroas mais pas les abeilles. Les anti-varroas tels que l'Apivar® ou l'Apistan® sont conçus pour diffuser la bonne dose de produit afin de tuer les varroas mais pas les abeilles. De même un collier anti-puces pour chat tue les puces mais normalement pas le chat (faut pas serrer trop fort le collier).



On peut donc si on le souhaite utiliser l'Apivar® pour ses abeilles ou le Frontline® pour son chien, ces deux produits ont une AMM et normalement ces produits s'ils sont utilisés conformément à l'AMM, ne posent pas de problème pour les abeilles ni pour le chien.

Quoique... J'avais un labrador, qui parfois avait quelques puces et qui était traité occasionnellement avec du Frontline, et bien ce chien avait pour habitude de se frotter le dos partout où il passait, un mur, un arbre et même mes ruches. Vous imaginez du Frontline® sur le dos du chien et puis après il allait se frotter le dos contre la première ruche qu'il trouvait, le Frontline® a une AMM pour le

dos du chien mais pas pour la façade des ruches !

Dernièrement en lisant un article qui parlait des mortalités anormales des colonies et des résultats des enquêtes diligentées à la demande des apiculteurs, j'ai été étonné de lire que pour un apiculteur l'enquête concluait que la cause des mortalités était due à la mauvaise utilisation de tau-fluvalinate. Comment peut-on faire crever ses colonies alors qu'on les a traité à l'aide de tau-fluvalinate, molécule active de l'Apistan® ?

Et bien, l'apiculteur en question avait bien, d'après le compte rendu de l'enquête, utilisé du tau-fluvalinate, mais pas de



l'Apistan® mais plutôt un produit appelé Klartan® que l'on trouve au rayon phyto des jardineries, par exemple pour traiter le vers des poireaux. Donc il s'agissait du détournement d'un produit phyto pour traiter ses ruches, c'était pourtant bien du tau-fluvalinate, mais pas de l'Apistan®, donc pas d'AMM pour le varroa et probablement surdosage et l'apiculteur voyant ses ruches crever avait demandé une enquête pensant probablement que la cause de mortalité était due à l'utilisation de pesticides par une autre personne, triste !

- Occupons nous des varroas (et du chien),
- utilisons les bons produits,
- pas de bricolage hasardeux,

... et sachons que si nous utilisons des produits genre Apivar® ou Apistan® ou Frontline®, nous sommes donc également utilisateurs de pesticides, plusieurs fois plus toxiques pour l'abeille que ce fameux DDT.

Claude

Pour un peu on regretterait le DDT

Le DDT (**dichlorodiphényltrichloroéthane**), ou Dinocide (non ce n'est pas un tueur de dinosaures), est une molécule chimique synthétisée pour la première

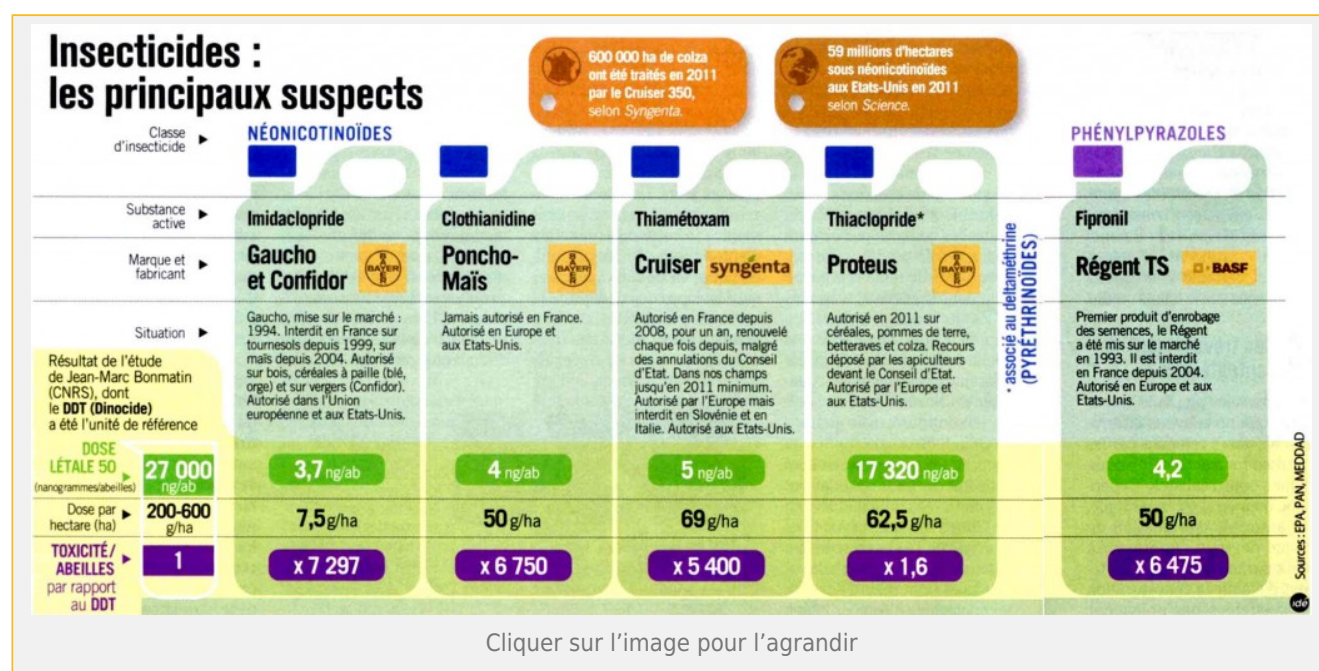
fois en 1874, ses propriétés insecticide et acaricide ne sont découvertes qu'en 1939. C'est donc à partir de cette date que le DDT sera utilisé abondamment. En 1970 certains pays décident de l'interdire, interdiction qui s'étend petit à petit dans le monde, le Royaume-Unis étant le dernier en 1984.

Pour en savoir plus sur le DDT, Wikipedia se fera un plaisir de vous accueillir à cette page :

<https://fr.wikipedia.org/wiki/Dichlorodiph%C3%A9nyltrichloro%C3%A9thane>

Dans une étude sur la toxicité des insecticides Jean-Marc Bonmatin (CNRS) a comparé divers produits en prenant comme unité la dose létale de DDT pour une abeille : 27 000 ng/ab. Cette étude date de 2011, mais l'efficacité toxique des produits actuels laisse pantois...

Ci-dessous, le palmarès :



Sources : Rapport du Programme des Nations unies pour l'environnement, **Global bee colony disorder and other threats to insect pollinators**, mars 2011 - Rapport 2010 de l'USDA, **Declines of managed honey bees and beekeepers in Europe**; Rapport PNUE, juin 2011.